



La cotisation de solidarité

Dernière mise à jour le : 18 Déc 2020



Le retraité en activité est redevable, sans limite d'âge, d'une cotisation, tant que dure son activité du fait du maintien de son inscription dans l'une des deux instances.

- Même en l'absence de revenus, une cotisation minimale est due
- La cotisation provisionnelle du régime de base peut être calculée sur la base des revenus estimés de l'année, elle sera régularisée même en cas de cessation d'activité. Les cotisations des régimes complémentaire et invalidité-décès, calculée en fonction des revenus professionnels de l'année N-1 ne sont pas révisables.
- Les cotisations ne sont pas attributives de droits et ne conduisent pas à une révision de la pension.
- La cotisation est due tant que l'inscription aux instances professionnelles est effective.

Vos cotisations 2021	En tant que TNS			En tant que salarié
	Revenus de 0 € à 4 731 €	Revenus supérieurs à 4 731 €	Exemple : revenus de 30 000 €	Quels que soient vos revenus
Régime de base Cavec	478 €	Vous cotisez dans les mêmes conditions qu'un actif	3 030 €	0 € à la Cavec
Régime complémentaire Cavec	653 €		2 450 €	3 865 €
Régime invalidité-décès (jusqu'à 70 ans) Cavec	288 €		396 €	0 € à la Cavec
Total	1 419 €		5 876 €	3 865 €

Bon à savoir

Vous pouvez cotiser sur des revenus estimés. N'oubliez pas de les estimer [sur votre compte Ma Cavec en ligne, rubrique Demande en ligne.](#)

Mot-clés : emploi-retraite; cotisations; calcul



Prolongements

- [» Les revenus pris en compte](#)
- [» Les régimes gérés par la Cavec](#)

Documents téléchargeables

- [Guide Bien préparer votre retraite](#)

Dernières actualités

- [Vous êtes indépendant ? Réglez vos cotisations avant le 30 septembre ou optez pour le prélèvement automatique](#)
- 27 Septembre 2021
- [Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 3ème trimestre, à régler pour le 18 octobre 2021](#)
- 15 Septembre 2021
- [Retrouvez-nous au Congrès national ECF au palais du Pharo à Marseille les 20 et 21 septembre](#)
- 21 Septembre 2021

[+ d'actu](#)